

5306 Aménagement de la forêt

Fiches descriptives

Reconnaissance des acquis
et des compétences

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (5306)

CODE	ÉNONCÉ DES COMPÉTENCES
229222	Caractériser l'organisation et le contexte législatif de la foresterie au Québec
229234	Utiliser des cartes et une boussole
229468	Identifier les principaux végétaux des forêts du Québec
229473	Utiliser l'équipement léger motorisé et non motorisé
229261	Appliquer des techniques de secourisme
229272	Se familiariser avec des techniques de survie en forêt
229284	Appliquer des techniques de dendrométrie
229293	Utiliser l'équipement informatique
229305	Mesurer des bois tronçonnés
229334	Mesurer des bois non tronçonnés
229342	Déterminer la qualité des bois abattus
229352	Mesurer des bois par la méthode masse/volume
229313	Appliquer des techniques de photo-identification et de photorestitution
229496	Appliquer des notions de sylviculture
229485	Effectuer des inventaires forestiers
229502	Appliquer des modalités d'intervention en milieu forestier
229511	Communiquer en milieu de travail
229523	Effectuer des travaux liés au reboisement et à l'entretien d'une plantation
229403	Effectuer des travaux liés aux éclaircies précommerciales
229415	Appliquer des techniques d'abattage et de débardage de bois
229535	Effectuer des travaux préparatoires à la récolte de bois
229442	Participer à l'inspection de travaux de récolte de bois

EXPLICATION DES COMPÉTENCES

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (5306)

CODE	COMPÉTENCE	INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES	
229222	Caractériser l'organisation et le contexte législatif de la foresterie au Québec	Connaître les différentes zones et sous-zones écologiques du Québec, l'organisation physique ainsi que les principales sphères d'activités et les principaux organismes du domaine de la foresterie au Québec. Indiquer les principales lois et les principaux règlements qui régissent le secteur forestier et les organismes qui en assurent l'application. Décrire le mode de tenure, distinguer les différentes catégories de propriétaires des forêts et indiquer les droits et les obligations liés à la récolte forestière et à l'aménagement forestier selon la législation en vigueur.	<input type="checkbox"/>
229234	Utiliser des cartes et une boussole	Reconnaître la signification des symboles, des codes et des signes conventionnels inscrits sur une carte écoforestière. Localiser un point sur une carte à partir de coordonnées. Déterminer l'azimut et la distance d'une virée sur une carte. S'orienter en forêt à l'aide d'une carte et d'une boussole. Mesurer une superficie en forêt à l'aide d'un GPS.	<input type="checkbox"/>
229468	Identifier les principaux végétaux des forêts du Québec	À l'aide d'une clé d'identification, reconnaître les essences feuillues et résineuses par le port (la forme de l'arbre), le rameau, la feuille et la bûchette. Identifier des plantes, des mousses, des lichens et des essences non commerciales à partir de spécimens.	<input type="checkbox"/>
229473	Utiliser l'équipement léger motorisé et non motorisé	Pour des opérations courantes en forêt, utiliser un sécateur, une scie à chaîne et une débroussailleuse. Circuler avec un véhicule tout-terrain. Effectuer l'entretien courant de l'équipement (affûtage, lubrification, réglage et remplacement de composants).	<input type="checkbox"/>
229261	Appliquer des techniques de secourisme	Déterminer les mesures à prendre auprès d'une personne victime d'un accident ou atteinte d'une maladie subite en forêt, et prodiguer les premiers soins.	<input type="checkbox"/>

EXPLICATION DES COMPÉTENCES (suite)

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (5306)

CODE	COMPÉTENCE	INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES	
229272	Se familiariser avec des techniques de survie en forêt	Connaître les dangers inhérents à un séjour en forêt et les moyens à prendre pour faciliter un séjour prolongé en forêt. Connaître les conséquences de s'égarer et de se trouver en situation de survie ainsi que le matériel et la nourriture que le milieu forestier peut fournir. Décrire différents moyens à utiliser pour signaler sa présence et se faire repérer. Construire un abri d'urgence et un réflecteur de chaleur. Ramasser du bois et faire un feu. Déterminer les articles indispensables que doit contenir une trousse de survie et les vêtements à porter selon le temps de l'année, les conditions atmosphériques et la température.	<input type="checkbox"/>
229284	Appliquer des techniques de dendrométrie	Délimiter le contour d'une placette d'échantillonnage circulaire. À l'aide d'instruments de mesure, mesurer le diamètre et la hauteur d'un arbre et déterminer son âge. Classifier les essences feuillues commerciales selon les normes applicables (classes A, B, C et D) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Calculer la surface terrière et relever la stratification forestière d'un peuplement.	<input type="checkbox"/>
229293	Utiliser l'équipement informatique	À l'aide d'un ordinateur et d'un équipement informatique de terrain, saisir, sauvegarder et transférer des données, et produire un rapport. Utiliser le réseau Internet.	<input type="checkbox"/>
229305	Mesurer des bois tronçonnés	Selon les normes de mesurage à la pièce et selon les méthodes au volume apparent et au volume apparent par échantillonnage rectangulaire, mesurer des bois tronçonnés et faire une étude de volume. Remplir les formulaires de mesurage et de compilation.	<input type="checkbox"/>
229334	Mesurer des bois non tronçonnés	Selon les normes applicables, effectuer du mesurage par dénombrement d'une population et par dénombrement d'échantillons. Effectuer une étude sur le taux de carie. Remplir les formulaires de mesurage et de compilation.	<input type="checkbox"/>
229342	Déterminer la qualité des bois abattus	Selon les normes applicables, déterminer le tronçon et la face de classification. Classifier les billes et remplir les formulaires de compilation.	<input type="checkbox"/>

EXPLICATION DES COMPÉTENCES (suite)

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (5306)

CODE	COMPÉTENCE	INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES	
229352	Mesurer des bois par la méthode masse/volume	Selon les normes applicables, par la méthode masse/volume et à partir de données établies, calculer le pas d'échantillonnage, le facteur de conversion masse/volume et le volume solide net. Remplir les formulaires de mesurage et de compilation.	<input type="checkbox"/>
229313	Appliquer des techniques de photo-identification et de photo-restitution	À l'aide d'un stéréoscope, identifier, sur des photographies aériennes puis sur le terrain, des catégories de terrains (ex. : friches, tourbières, zones forestières), des types de peuplements (ex. : résineux, feuillus, mélangés), des infrastructures (ex. : routes, ponts, lignes de haute tension) et la topographie (ex. : sommet de montagne, cours d'eau, milieu et bas de pente). Établir la correspondance entre des éléments identifiés sur une photographie aérienne, une carte et le terrain. Calculer des distances et des superficies à partir de photographies aériennes.	<input type="checkbox"/>
229496	Appliquer des notions de sylviculture	Décrire les principaux effets des facteurs écologiques sur les peuplements forestiers. Interpréter des prescriptions sylvicoles. À partir du guide d'interprétation <i>Défauts externes et indices de la carie des arbres</i> , analyser des défauts externes et des indices de la carie pour la classification selon les normes MSCR.	<input type="checkbox"/>
229485	Effectuer des inventaires forestiers	Selon les normes applicables, établir une virée et implanter une placette d'échantillonnage permanente dans un peuplement mixte (résineux et feuillu). Remplir les formulaires d'inventaires.	<input type="checkbox"/>
229502	Appliquer des modalités d'intervention en milieu forestier	Selon les dispositions de la Loi sur les forêts, appliquer les modalités d'intervention se rapportant au réseau hydrographique, au réseau routier, aux sentiers de débardage et aux aires d'empilement et d'ébranchage.	<input type="checkbox"/>
229511	Communiquer en milieu de travail	Connaître les facteurs favorables ou nuisibles au bon fonctionnement d'une équipe de travail. Proposer des solutions aux problèmes de relations personnelles dans une équipe de travail.	<input type="checkbox"/>

EXPLICATION DES COMPÉTENCES (suite)

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (5306)

CODE	COMPÉTENCE	INFORMATION SUR LES COMPÉTENCES	
229523	Effectuer des travaux liés au reboisement et à l'entretien d'une plantation	À partir d'une prescription sylvicole, planter des arbres et contrôler la qualité de la plantation selon les normes applicables. Remplir les formulaires de compilation.	<input type="checkbox"/>
229403	Effectuer des travaux liés aux éclaircies précommerciales	À partir d'une prescription sylvicole, délimiter la zone de travail. Éclaircir le territoire avec une débroussailleuse. Contrôler la qualité de l'éclaircie selon les normes applicables.	<input type="checkbox"/>
229415	Appliquer des techniques d'abattage et de débardage de bois	Selon les techniques recommandées, abattre, ébrancher et écimer des arbres. Débarder des bois et tronçonner des tiges.	<input type="checkbox"/>
229535	Effectuer des travaux préparatoires à la récolte de bois	À partir d'une prescription sylvicole, délimiter les zones de protection, les aires de coupe et les aires d'empilage. Marteler des arbres et vérifier des travaux de martelage.	<input type="checkbox"/>
229442	Participer à l'inspection de travaux de récolte de bois	Selon les normes applicables, repérer les principales infractions commises au cours de l'exécution de la récolte de bois. Déterminer le volume de bois abandonné sur le parterre de coupe, compiler les données d'inspection et remplir un rapport d'inspection.	<input type="checkbox"/>

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

- 1 Pour chacune des compétences choisies, remplir une fiche descriptive.
- 2 Lire chaque phrase attentivement et cocher la case qui correspond le mieux à votre réponse.
- 3 Exemple :

Je suis capable
✓

Si vous êtes capable d'accomplir ce travail.

Je ne suis pas capable
✓

Si vous n'êtes pas capable d'accomplir ce travail.

J'ai besoin de précisions
✓

Si vous hésitez à répondre, soit parce que la phrase vous semble ambiguë, que des termes vous sont inconnus ou peu familiers, que vous n'êtes pas certaine ou certain d'être capable d'accomplir ce travail, que vous avez besoin de plus d'information, etc.

- 4 Pour chaque compétence, des conditions de reconnaissance sont décrites dans la fiche descriptive. Les conditions de reconnaissance sont divers moyens utilisés pour évaluer la compétence choisie.

Lire attentivement chacune de ces conditions ainsi que leur description et choisir celle qui vous semble la plus appropriée. Le choix définitif se fera au moment de la rencontre de validation.

Caractériser l'organisation et le contexte législatif de la foresterie au Québec

229222

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Décrire les différentes zones et sous-zones (types de forêts) écologiques du Québec.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Reconnaître les principales sphères d'activités (ex. : activités économiques, utilisateurs de la forêt, professions) et les principaux organismes liés au secteur forestier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Indiquer les principales lois et les principaux règlements qui régissent le secteur forestier, ainsi que les organismes qui en assurent l'application.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Décrire le mode de tenure (ex. : parcs fédéraux et provinciaux) des forêts du Québec.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Distinguer les différentes catégories de propriétaires des forêts du Québec.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Selon la législation en vigueur, indiquer les droits et obligations liés à la récolte forestière et à l'aménagement forestier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence CARACTÉRISER L'ORGANISATION ET LE CONTEXTE LÉGISLATIF DE LA FORESTERIE AU QUÉBEC peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence CARACTÉRISER L'ORGANISATION ET LE CONTEXTE LÉGISLATIF DE LA FORESTERIE AU QUÉBEC peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur les différentes zones et sous-zones écologiques du Québec, les principales sphères d'activités et les principaux organismes du domaine de la foresterie au Québec, les principales lois et les principaux règlements qui régissent le secteur forestier et les organismes qui en assurent l'application, le mode de tenure et les différentes catégories de propriétaires des forêts, ainsi que sur les droits et obligations liés à la récolte forestière et à l'aménagement forestier selon la législation en vigueur.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Reconnaître la signification des symboles, des codes et des signes conventionnels inscrits sur une carte écoforestière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Localiser un point sur une carte à partir de coordonnées (géographiques, UTM ou MTM).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Déterminer l'azimut et la distance d'une virée sur une carte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	S'orienter en forêt à l'aide d'une carte et d'une boussole.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Mesurer une superficie en forêt avec un GPS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Appliquer les règles de santé et de sécurité pour les opérations en forêt.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR1- La compétence UTILISER DES CARTES ET UNE BOUSSOLE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence UTILISER DES CARTES ET UNE BOUSSOLE peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à donner la signification des symboles, des codes et des signes conventionnels inscrits sur une carte écoforestière, à localiser un point sur une carte à partir de coordonnées, à déterminer l'azimut et la distance d'une virée sur une carte, à s'orienter en forêt à l'aide d'une carte et d'une boussole, et à mesurer une superficie en forêt à l'aide d'un GPS.

CR-3-La compétence UTILISER DES CARTES ET UNE BOUSSOLE peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à donner la signification des symboles, des codes et des signes conventionnels inscrits sur une carte écoforestière, à localiser un point sur une carte à partir de coordonnées, à déterminer l'azimut et la distance d'une virée sur une carte, à s'orienter en forêt à l'aide d'une carte et d'une boussole, et à mesurer une superficie en forêt à l'aide d'un GPS.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À l'aide d'une clé d'identification :				
1	Reconnaître les essences feuillues par le port (la forme de l'arbre), le rameau, la feuille et la bûchette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Reconnaître les essences résineuses par le port (la forme de l'arbre), le rameau et la bûchette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Identifier des plantes, des mousses, des lichens et des essences non commerciales à partir de spécimens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence IDENTIFIER LES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX DES FORÊTS DU QUÉBEC peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence IDENTIFIER LES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX DES FORÊTS DU QUÉBEC peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à identifier les essences feuillues et résineuses par le port (la forme de l'arbre), le rameau, la feuille et la bûchette à l'aide d'une clé d'identification, et à identifier des plantes, des mousses, des lichens et des essences non commerciales à partir de spécimens.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Pour l'entretien d'équipement léger motorisé et non motorisé : – affûter des outils de coupe; – lubrifier des mécanismes; – régler des mécanismes; – remplacer des composants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Couper (élaguer) des branches et des arbustes avec un sécateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Tronçonner avec une scie à chaîne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Manœuvrer une débroussailleuse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Dans le respect du Code de sécurité routière, circuler avec un véhicule tout-terrain (VTT).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence UTILISER L'ÉQUIPEMENT LÉGER MOTORISÉ ET NON MOTORISÉ peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence UTILISER L'ÉQUIPEMENT LÉGER MOTORISÉ ET NON MOTORISÉ peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à couper des branches et des arbustes au sécateur, à tronçonner avec une scie à chaîne, à manœuvrer une débroussailleuse, à circuler avec un véhicule tout-terrain, et à effectuer l'entretien courant de l'équipement léger (affûtage, lubrification, réglage et remplacement de composants).

CR-3-La compétence UTILISER L'ÉQUIPEMENT LÉGER MOTORISÉ ET NON MOTORISÉ peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à couper des branches et des arbustes au sécateur, à tronçonner avec une scie à chaîne, à manœuvrer une débroussailleuse, à circuler avec un véhicule tout-terrain, et à effectuer l'entretien courant de l'équipement léger (affûtage, lubrification, réglage et remplacement de composants).

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir de mises en situation :				
1	Déterminer les mesures à prendre auprès d'une personne victime d'un accident ou atteinte d'une maladie subite en forêt.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Prodiguer les premiers soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE SECOURISME peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE SECOURISME peut être reconnue à la suite de la présentation d'un certificat valide de secouriste en milieu de travail, délivré par un organisme de formation accrédité par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

CR-3-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE SECOURISME peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur les mesures à prendre et les premiers soins à prodiguer auprès d'une personne victime d'un accident ou atteinte d'une maladie subite en forêt.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir de mises en situation :				
1	Identifier les dangers inhérents à un séjour en forêt.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Décrire les moyens à prendre pour faciliter un séjour prolongé en forêt.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Décrire les conséquences de s'égarer en forêt et de se trouver en situation de survie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Déterminer le matériel et la nourriture que le milieu forestier peut fournir.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Décrire différents moyens à utiliser (ex. : feu de détresse) pour signaler sa présence et se faire repérer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Décrire la méthode de construction d'un abri d'urgence et d'un réflecteur de chaleur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Déterminer le type de bois à ramasser pour faire un feu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Décrire la méthode pour allumer un feu en conditions de survie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Déterminer les articles indispensables que doit contenir une trousse de survie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Déterminer les vêtements à porter selon le temps de l'année, les conditions atmosphériques et la température.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence SE FAMILIARISER AVEC DES TECHNIQUES DE SURVIE EN FORÊT peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence SE FAMILIARISER AVEC DES TECHNIQUES DE SURVIE EN FORÊT peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur les dangers inhérents à un séjour en forêt et les moyens à prendre pour faciliter un séjour prolongé en forêt, les conséquences de s'égarer en forêt et de se trouver en situation de survie, le matériel et la nourriture que le milieu forestier peut fournir, les différents moyens à utiliser pour signaler sa présence et se faire repérer, la construction d'un abri d'urgence et d'un réflecteur de chaleur, la méthode pour ramasser du bois et allumer un feu, ainsi que sur les articles indispensables que doit contenir une trousse de survie et les vêtements à porter selon le temps de l'année, les conditions atmosphériques et la température.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Délimiter le contour d'une placette d'échantillonnage circulaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Mesurer le diamètre d'un arbre à l'aide d'un compas forestier et d'un galon circonférentiel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Mesurer la hauteur d'un arbre à l'aide d'un clinomètre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Déterminer l'âge d'un arbre à l'aide d'une sonde de Pressler.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Classifier les essences feuillues commerciales selon les normes applicables (classes A, B, C et D) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Calculer la surface terrière d'un peuplement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Relever la stratification forestière d'un peuplement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE DENDROMÉTRIE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE DENDROMÉTRIE peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à délimiter le contour d'une placette d'échantillonnage circulaire, à mesurer le diamètre et la hauteur d'un arbre et à déterminer son âge à l'aide d'instruments de mesure, à classier les essences feuillues commerciales selon les normes applicables du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à calculer la surface terrière et à relever la stratification forestière d'un peuplement.

CR-3-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE DENDROMÉTRIE peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à délimiter le contour d'une placette d'échantillonnage circulaire, à mesurer le diamètre et la hauteur d'un arbre et à déterminer son âge à l'aide d'instruments de mesure, à classier les essences feuillues commerciales selon les normes applicables du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à calculer la surface terrière et à relever la stratification forestière d'un peuplement.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Créer un fichier et un dossier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Enregistrer des documents ou des fichiers dans les dossiers appropriés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Déplacer un document ou un fichier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Transférer des données d'un équipement informatique de terrain (ex. : GPS, collecteur de données) à un ordinateur de bureau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Produire des rapports simples (saisie de données et impression).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Envoyer un courriel avec des pièces jointes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Récupérer une pièce jointe à partir d'un courriel reçu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Rechercher de l'information sur Internet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence UTILISER L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence UTILISER L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à saisir, à sauvegarder et à transférer des données, à produire un rapport, à utiliser différentes fonctions d'un logiciel d'exploitation ainsi que le courrier électronique, et à faire une recherche d'information sur Internet.

CR-3-La compétence UTILISER L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à saisir, à sauvegarder et à transférer des données, à produire un rapport, à utiliser différentes fonctions d'un logiciel d'exploitation ainsi que le courrier électronique, et à faire une recherche d'information sur Internet.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Selon les normes applicables :				
1	Mesurer des bois à la pièce (longueur fixe et longueur variable).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Faire une étude de volume au mesurage à la pièce.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Mesurer des bois par la méthode de mesurage : – au volume apparent; – au volume apparent par échantillonnage rectangulaire.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4	Compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-4- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence MESURER DES BOIS TRONÇONNÉS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence MESURER DES BOIS TRONÇONNÉS peut être reconnue à la suite de la présentation d'un permis valide de mesureur de bois, délivré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

CR-3-La compétence MESURER DES BOIS TRONÇONNÉS peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à mesurer des bois tronçonnés à la pièce, à faire une étude de volume, à mesurer des bois selon les méthodes au volume apparent et au volume apparent par échantillonnage rectangulaire, et à compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.

CR-4-La compétence MESURER DES BOIS TRONÇONNÉS peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à mesurer des bois tronçonnés à la pièce, à faire une étude de volume, à mesurer des bois selon les méthodes au volume apparent et au volume apparent par échantillonnage rectangulaire, et à compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Selon les normes applicables :				
1	Effectuer le mesurage par dénombrement d'une population.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Effectuer le mesurage d'une population par dénombrement d'échantillons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Effectuer une étude sur le taux de carie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-4- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence MESURER DES BOIS NON TRONÇONNÉS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence MESURER DES BOIS NON TRONÇONNÉS peut être reconnue à la suite de la présentation d'un permis valide de mesureur de bois, délivré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

CR-3-La compétence MESURER DES BOIS NON TRONÇONNÉS peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à effectuer du mesurage par dénombrement d'une population et par dénombrement d'échantillons, à effectuer une étude sur le taux de carie et à compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.

CR-4-La compétence MESURER DES BOIS NON TRONÇONNÉS peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à la suite d'une tâche qui consiste à effectuer du mesurage par dénombrement d'une population et par dénombrement d'échantillons, à effectuer une étude sur le taux de carie et à compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Selon les normes applicables :				
1	Déterminer le tronçon de classification des billes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Déterminer la face de classification des tronçons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Classifier les billes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Compiler les données dans les formulaires de compilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-4- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence DÉTERMINER LA QUALITÉ DES BOIS ABATTUS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence DÉTERMINER LA QUALITÉ DES BOIS ABATTUS peut être reconnue à la suite de la présentation d'un permis valide de mesureur de bois, délivré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

CR-3-La compétence DÉTERMINER LA QUALITÉ DES BOIS ABATTUS peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à déterminer le tronçon et la face de classification, à classier les billes selon les normes applicables et à compiler les données dans les formulaires de compilation.

CR-4-La compétence DÉTERMINER LA QUALITÉ DES BOIS ABATTUS peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à déterminer le tronçon et la face de classification, à classier les billes selon les normes applicables et à compiler les données dans les formulaires de compilation.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Selon les normes applicables et à partir de données établies :				
1	Par la méthode masse/volume, calculer : – le pas d'échantillonnage; – le facteur de conversion masse/volume; – le volume solide net.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Compiler les données des formulaires de mesurage et de compilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence MESURER DES BOIS PAR LA MÉTHODE MASSE/VOLUME peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence MESURER DES BOIS PAR LA MÉTHODE MASSE/VOLUME peut être reconnue à la suite de la présentation d'un permis valide de mesureur de bois, délivré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

CR-3-La compétence MESURER DES BOIS PAR LA MÉTHODE MASSE/VOLUME peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à calculer, par la méthode masse/volume, le pas d'échantillonnage, le facteur de conversion masse/volume et le volume solide net selon les normes applicables et à partir de données établies, ainsi qu'à compiler les données dans les formulaires de mesurage et de compilation.

	DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE	Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	À l'aide d'un stéréoscope, identifier, sur des photographies aériennes puis sur le terrain, des catégories de terrains (ex. : friches, tourbières, zones forestières), des types de peuplements (ex. : résineux, feuillus, mélangés), des infrastructures (ex. : routes, ponts, lignes de haute tension) et la topographie (ex. : sommet de montagne, cours d'eau, milieu et bas de pente).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Établir la correspondance entre des éléments identifiés sur une photographie aérienne, une carte et le terrain.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Calculer des distances et des superficies à partir d'une photographie aérienne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE PHOTO-IDENTIFICATION ET DE PHOTORESTITUTION peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE PHOTO-IDENTIFICATION ET DE PHOTORESTITUTION peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à identifier à l'aide d'un stéréoscope, sur des photographies aériennes puis sur le terrain, des catégories de terrains, des types de peuplements, des infrastructures et la topographie, à établir la correspondance entre des éléments identifiés sur une photographie aérienne, une carte et le terrain, et à calculer des distances et des superficies à partir de photographies aériennes.

CR-3-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES DE PHOTO-IDENTIFICATION ET DE PHOTORESTITUTION peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à identifier à l'aide d'un stéréoscope, sur des photographies aériennes puis sur le terrain, des catégories de terrains, des types de peuplements, des infrastructures et la topographie, à établir la correspondance entre des éléments identifiés sur une photographie aérienne, une carte et le terrain, et à calculer des distances et des superficies à partir de photographies aériennes.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Décrire les principaux effets des facteurs écologiques (ex. : climat, types de sol, relief, insectes, etc.) sur les peuplements forestiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Interpréter des prescriptions sylvicoles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	À partir du guide d'interprétation <i>Défauts externes et indices de la carie des arbres</i> , analyser des défauts externes et des indices de la carie pour la classification selon les normes MSCR.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-4- ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence APPLIQUER DES NOTIONS DE SYLVICULTURE peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence APPLIQUER DES NOTIONS DE SYLVICULTURE peut être reconnue à la suite de la présentation du certificat valide de reconnaissance de compétences pour le métier de marteleur en milieu forestier (BNQ 9800-911), délivré par le Bureau de normalisation du Québec.

CR-3-La compétence APPLIQUER DES NOTIONS DE SYLVICULTURE peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur les principaux effets des facteurs écologiques sur les peuplements forestiers et l'interprétation de prescriptions sylvicoles;

et

- d'une tâche qui consiste à analyser des défauts externes et des indices de la carie pour la classification selon les normes MSCR, à partir du guide d'interprétation *Défauts externes et indices de la carie des arbres*.

Explication des conditions de reconnaissance (suite)

CR-4-La compétence APPLIQUER DES NOTIONS DE SYLVICULTURE peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur les principaux effets des facteurs écologiques sur les peuplements forestiers et l'interprétation de prescriptions sylvicoles;

et

- d'une tâche qui consiste à analyser des défauts externes et des indices de la carie pour la classification selon les normes MSCR, à partir du guide d'interprétation *Défauts externes et indices de la carie des arbres*.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Selon les normes applicables :				
1	Établir la virée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Planter une placette d'échantillonnage permanente dans un peuplement mixte (résineux et feuillu).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Compiler les données dans les formulaires d'inventaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence EFFECTUER DES INVENTAIRES FORESTIERS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence EFFECTUER DES INVENTAIRES FORESTIERS peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à établir une virée, à implanter une placette d'échantillonnage permanente dans un peuplement mixte (résineux et feuillu) selon les normes applicables, et à compiler les données dans les formulaires d'inventaires.

CR-3-La compétence EFFECTUER DES INVENTAIRES FORESTIERS peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à établir une virée, à implanter une placette d'échantillonnage permanente dans un peuplement mixte (résineux et feuillu) selon les normes applicables, et à compiler les données dans les formulaires d'inventaires.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir de mises en situation et de la Loi sur les forêts :				
1	Appliquer les modalités d'intervention se rapportant : – au réseau hydrographique; – au réseau routier et aux sentiers de débardage; – aux aires d'empilement et d'ébranchage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence APPLIQUER DES MODALITÉS D'INTERVENTION EN MILIEU FORESTIER peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence APPLIQUER DES MODALITÉS D'INTERVENTION EN MILIEU FORESTIER peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur les modalités d'intervention se rapportant au réseau hydrographique, au réseau routier, aux sentiers de débardage et aux aires d'empilement et d'ébranchage.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir de mises en situation :				
1	Indiquer les facteurs favorables ou nuisibles au bon fonctionnement d'une équipe de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Proposer des solutions aux problèmes de relations personnelles dans une équipe de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- ENTRETIEN

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence COMMUNIQUER EN MILIEU DE TRAVAIL peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence COMMUNIQUER EN MILIEU DE TRAVAIL peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur les facteurs favorables ou nuisibles au bon fonctionnement d'une équipe de travail et sur les solutions aux problèmes de relations personnelles dans une équipe de travail.

Effectuer des travaux liés au reboisement et à l'entretien d'une plantation

229523

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir d'une prescription sylvicole :				
1	Planter des arbres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Contrôler la qualité de la plantation selon les normes applicables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Compiler les données dans les formulaires de compilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS AU REBOISEMENT ET À L'ENTRETIEN D'UNE PLANTATION peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS AU REBOISEMENT ET À L'ENTRETIEN D'UNE PLANTATION peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à planter des arbres à partir d'une prescription sylvicole, à contrôler la qualité de la plantation selon les normes applicables, et à compiler les données dans les formulaires de compilation.

CR-3-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS AU REBOISEMENT ET À L'ENTRETIEN D'UNE PLANTATION peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à planter des arbres à partir d'une prescription sylvicole, à contrôler la qualité de la plantation selon les normes applicables, et à compiler les données dans les formulaires de compilation.

Effectuer des travaux liés aux éclaircies précommerciales

229403

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
À partir d'une prescription sylvicole :				
1	Délimiter la zone de travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Éclaircir le territoire avec une débroussailleuse selon les normes applicables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Contrôler la qualité de l'éclaircie selon les normes applicables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS AUX ÉCLAIRCIES PRÉCOMMERCIALES peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS AUX ÉCLAIRCIES PRÉCOMMERCIALES peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à délimiter la zone de travail à partir d'une prescription sylvicole, à éclaircir le territoire avec une débroussailleuse et à contrôler la qualité de l'éclaircie selon les normes applicables.

CR-3-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS AUX ÉCLAIRCIES PRÉCOMMERCIALES peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à délimiter la zone de travail à partir d'une prescription sylvicole, à éclaircir le territoire avec une débroussailleuse et à contrôler la qualité de l'éclaircie selon les normes applicables.

Appliquer des techniques d'abattage et de débardage de bois

229415

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1	Abattre des arbres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Ébrancher et écimer des arbres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Débarder des bois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Tronçonner des tiges.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

CR-3- ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-4- ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES D'ABATTAGE ET DE DÉBARDAGE DE BOIS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES D'ABATTAGE ET DE DÉBARDAGE DE BOIS peut être reconnue à la suite de la présentation d'un certificat valide d'abatteur professionnel en technique d'abattage sécuritaire délivré par le Comité paritaire de prévention du secteur forestier.

CR-3-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES D'ABATTAGE ET DE DÉBARDAGE DE BOIS peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur le débardage de bois;
- et
- d'une tâche qui consiste à abattre, à ébrancher et à écimer des arbres, ainsi qu'à tronçonner des tiges selon les techniques recommandées.

CR-4-La compétence APPLIQUER DES TECHNIQUES D'ABATTAGE ET DE DÉBARDAGE DE BOIS peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur le débardage de bois;
- et
- d'une tâche qui consiste à abattre, à ébrancher et à écimer des arbres, ainsi qu'à tronçonner des tiges selon les techniques recommandées.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Selon la prescription sylvicole :				
1	Délimiter les zones de protection, les aires de coupe et les aires d'empilage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Marteler des arbres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Vérifier des travaux de martelage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU ET ENTRETIEN

CR-3- ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-4- ENTRETIEN ET TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- de la présentation du certificat valide de reconnaissance de compétences pour le métier de marteleur en milieu forestier (BNQ 9800-911), délivré par le Bureau de normalisation du Québec;

et

- d'un entretien portant sur la délimitation de zones de protection, d'aires de coupe et d'aires d'empilage à partir d'une prescription sylvicole.

CR-3-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue en milieu de travail à la suite :

- d'un entretien portant sur la délimitation de zones de protection, d'aires de coupe et d'aires d'empilage à partir d'une prescription sylvicole;

et

- d'une tâche qui consiste à marteler des arbres et à vérifier des travaux de martelage à partir d'une prescription sylvicole.

Explication des conditions de reconnaissance (suite)

CR-4-La compétence EFFECTUER DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue en établissement de formation à la suite :

- d'un entretien portant sur la délimitation de zones de protection, d'aires de coupe et d'aires d'empilage à partir d'une prescription sylvicole;
- et
- d'une tâche qui consiste à marteler des arbres et à vérifier des travaux de martelage à partir d'une prescription sylvicole.

DESCRIPTION DE LA COMPÉTENCE		Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
Pour l'inspection d'un secteur de récolte de bois et selon les normes applicables :				
1	Repérer les principales infractions commises (ex. : taux d'occupation des sentiers de débardage, zones de protection) au cours de l'exécution de travaux de récolte de bois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Déterminer le volume de bois abandonné sur le parterre de coupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Compiler les données d'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Remplir un rapport d'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Appliquer les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour l'ensemble des opérations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de reconnaissance

CR-1- PREUVE D'UNE FORMATION RÉUSSIE

CR-2- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

CR-3- TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE OU D'UN SPÉCIALISTE EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Explication des conditions de reconnaissance

CR-1-La compétence PARTICIPER À L'INSPECTION DE TRAVAUX DE RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue sur présentation d'un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

CR-2-La compétence PARTICIPER À L'INSPECTION DE TRAVAUX DE RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue en milieu de travail à la suite d'une tâche qui consiste à repérer les principales infractions commises au cours de l'exécution de travaux de récolte de bois selon les normes applicables, à déterminer le volume de bois abandonné sur le parterre de coupe, à compiler les données et à remplir un rapport d'inspection.

CR-3-La compétence PARTICIPER À L'INSPECTION DE TRAVAUX DE RÉCOLTE DE BOIS peut être reconnue en établissement de formation à la suite d'une tâche qui consiste à repérer les principales infractions commises au cours de l'exécution de travaux de récolte de bois selon les normes applicables, à déterminer le volume de bois abandonné sur le parterre de coupe, à compiler les données et à remplir un rapport d'inspection.